

Numéro 2
Septembre 2018

GRAND JEU

Géopolitique - Stratégie - Défense



L'OMBRE DE MANHATTAN

L'AVENIR DU NUCLÉAIRE MILITAIRE



REVUE ÉDITÉE PAR L'ASSOCIATION ILERI DÉFENSE

INSTITUT LIBRE D'ÉTUDE DES RELATIONS INTERNATIONALES
20 BIS, JARDIN BOIELDIEU - LA DÉFENSE

ÉDITION SEPTEMBRE 2018

COMITÉ DE RÉDACTION

FLORENT CORNEAU
Rédacteur en chef

MICHEL LECLERC
Graphisme et réalisation

CONTRIBUTEURS

Hoëlle Le Goas - Corentin Desveaux - Edouard
Levasseur Florent Corneau - Michel Leclerc

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

FLORENT CORNEAU

1

AUTONOMIE STRATÉGIQUE :
80 ANS DE SOUVERAINETÉS NUCLÉAIRES

HOËLLE LE GOAS

3

LE TROISIÈME ÂGE NUCLÉAIRE

ÉDOUARD LEVASSEUR

8

NUCLÉAIRE TACTIQUE : VERS UNE ÉVOLUTION DOCTRINALE
DE LA DISSUASION AMÉRICAINE

MICHEL LECLERC

16

LA COMPOSANTE OCÉANIQUE DE LA DISSUASION NUCLÉAIRE
FRANÇAISE AU XXI^E SIÈCLE

Entretien avec le capitaine de vaisseau Thierry Petit

CORENTIN DESVEAUX & FLORENT CORNEAU

23

LA DISSUASION NUCLÉAIRE À L'ÉPREUVE DE LA DÉMOCRATIE

Entretien avec Benoit Pélopidas

FLORENT CORNEAU

30

ÉDITORIAL

Soucieuse de comprendre l'environnement géopolitique contemporain, l'association étudiante Ileri Défense a fait de la réflexion sur les questions de relations internationales, de stratégie et de défense la pierre angulaire de son activité. Dans une logique de débat citoyen, l'association organise des conférences, des ateliers et des sorties tournées sur la vie et les enjeux des forces armées d'ici et d'ailleurs.

Dans le but de décrypter ce Grand Jeu¹, ses acteurs et leurs stratégies, Ileri Défense avait proposé en 2017 un cahier d'études sur la question du *Siècle arctique*, composé de notes de synthèse et d'entretiens passés avec des experts, dans le but de saisir les enjeux et les conséquences d'un réinvestissement de la région.

Afin de relever à nouveau le défi de la publication, l'association propose cette année une réflexion de groupe sur *L'avenir du nucléaire militaire*, visant à donner des clés de compréhension sur un concept phare des études sur la guerre. Ce second tome propose des synthèses d'entretiens passés avec un opérationnel et un chercheur, mais aussi des notes individuelles rédigées par des étudiants de l'Institut libre d'étude des relations internationales de la première à la cinquième année.

Le nucléaire militaire permet en effet de penser le concept de dissuasion comme stratégie, mais aussi comme élément de souveraineté dans le discours politique, comme outil militaire et comme produit industriel. Déployé par neuf États sur différents continents, le nucléaire militaire est souvent enveloppé d'une forme de secret, bien qu'il soit central dans beaucoup d'aspects des relations internationales. À l'heure d'un siècle promis aux bouleversements géopolitiques majeurs, il apparaît primordial que les citoyens se saisissent de la question pour tenter d'y trouver des réponses convaincantes.

En vous souhaitant une très bonne lecture.

FLORENT CORNEAU
Rédacteur en chef

¹ Référence non dissimulée au « Grand Jeu » de Rudyard Kipling dans son œuvre *Kim*.



Numéro 1
Juin 2017

GRAND JEU

Géopolitique – Stratégie – Défense



Le siècle arctique ?

Revue proposée par l'Association ILERI Défense

RETROUVEZ L'ÉDITION 2017

DISPONIBLE EN TÉLÉCHARGEMENT GRATUIT SUR

WWW.ILERI-DEFENSE.COM



AUTONOMIE STRATÉGIQUE : 80 ANS DE SOUVERAINETÉS NUCLÉAIRES

HOËLLE LE GOAS

HOËLLE LE GOAS EST ÉTUDIANTE EN TROISIÈME ANNÉE DE BACHELOR EN
RELATIONS INTERNATIONALES ET VICE-PRÉSIDENTE D'ILERI DÉFENSE

Synthèse de la conférence donnée par le général de corps aérien (2s) Pierre-Henri Mathe, ancien commandant des Forces aériennes stratégiques (FAS), à l'Ileri le 29 novembre 2017.

La souveraineté nucléaire d'un État est avant tout basée sur sa capacité de dissuasion. De ce fait, chaque dissuasion nucléaire est différente, puisqu'elle dépend de l'État d'en face. De plus, si la dissuasion est avant tout la fonction du chef des Armées, le chef d'État et sa détermination restent les seuls garants de la souveraineté nationale.

Aborder la question de l'autonomie stratégique française pousse d'abord à s'intéresser à la notion d'intérêts vitaux : lignes de communication, capacités spatiales, maîtrise de l'espace financier et cybernétique... Selon le président Emmanuel Macron, la stratégie de dissuasion nucléaire française constitue « *la garantie ultime de nos intérêts vitaux, de notre indépendance et, plus largement, de notre liberté de décision* »¹.

1. Préface de la Revue stratégique de défense et de sécurité nationale, 2017.

On dénombre aujourd'hui neuf États dans le monde ayant déclaré ou étant fortement soupçonnés de posséder le feu nucléaire², et ce alors que le président Kennedy s'imaginait que ce nombre s'élèverait plutôt à 25 ou 30 États à l'aube du XXI^e siècle. On y retrouve les États-Unis, la Russie, la France, le Royaume-Uni, la République populaire de Chine, l'Inde, le Pakistan, Israël et la Corée du Nord. Cependant, la quantité d'armements nucléaires a été divisée par six depuis la fin de la guerre froide, et ce à la suite de la signature de plusieurs accords de limitation des armements nucléaires tels que les TNP³, SALT I et II⁴ ou encore le New START⁵.

L'évolution des armes nucléaires peut ainsi être scindée en trois « âges » : la genèse opérée pendant la guerre froide par une montée en puissance des moyens et leur limitation par traités ; une tendance à l'abolition et au retour des moyens défensifs ; et enfin l'actuel paradoxe encadré par des traités allant dans le sens d'une certaine autorisation d'emploi des armements nucléaires.

LA GENÈSE DES ARMES NUCLÉAIRES OU LA RUPTURE STRATÉGIQUE CONCEPTUELLE

Durant la guerre froide, l'heure était au bannissement de la guerre par l'utilisation de moyens extrêmes, défensifs et dissuasifs. Rappelons que l'arme nucléaire puise ses origines dans la découverte de la radioactivité artificielle via une réaction en chaîne, par Marie Joliot-Curie en 1935. Par la suite, lors des premières années de la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis entérinent le projet *Manhattan*, qui sera à l'origine de la première arme nucléaire. Une dizaine d'années plus tard, l'État français effectuera ses premiers essais nucléaires dans le Sahara. Cette « rupture stratégique conceptuelle » nécessite donc une combinaison de moyens, de décisions et de volonté politique, afin d'aboutir à une utilisation coercitive et non dissuasive.

2. Selon le Cpri.

3. Traités de non-prolifération, établis en 1968 et 1970.

4. *Strategic Arms Limitation Talks*.

5. *Strategic Arms Reduction Treaty*.



L'apocalypse thermonucléaire survient durant la période de guerre froide : en 1956, la capacité de dissuasion nucléaire de l'Otan est élargie à la Hongrie. La France, quant à elle, s'applique à mettre au point le programme *Mirage IV* : il s'agit d'un bombardier stratégique jugé capable de résister à l'ennemi. Puis survient la crise politico-militaire de Cuba en 1962, durant laquelle le monde est au bord de la guerre nucléaire, même si le dialogue est finalement renoué après de pénibles négociations. Enfin, en 1968, la France et la République populaire de Chine se dotent d'une capacité thermonucléaire avec la bombe H. Néanmoins, la plupart des belligérants du conflit gelé ayant compris qu'il s'agit d'une arme de destruction massive - les États-Unis les premiers - tous s'emploient à œuvrer conjointement afin d'empêcher sa dissémination, et ce notamment au travers du TNP de juillet 1968.

La phase suivante de la guerre froide s'établit au travers de la doctrine McNamara, dite de la « riposte graduée », survenue en remplacement de la doctrine Dulles dite des « représailles massives ». Ainsi, *quid* de la limite du parapluie nucléaire ? *Quid* de la crédibilité des alliés ? Par la suite, la *détente* offre un cadre propice à la dénucléarisation des deux « Grands ». Les accords *SALT I* de 1972 proposent en ce sens une limitation des armes nucléaires des types *ICBM*⁶ et *ADM*⁷, de même que *SALT II*, survenu en 1979 pendant la guerre d'Afghanistan.

UNE TENDANCE VERS L'ABOLITION ET LE RETOUR DU DÉFENSIF

Le deuxième âge des souverainetés nucléaires évoqué fait état des paradoxes et des divergences survenus post-guerre froide. En effet, la lutte contre la prolifération nucléaire est d'abord visible par le biais d'instruments juridiques coercitifs - tels que les traités *TCBT*⁸, *Cut Off*⁹, *START I* et *II*. Néanmoins, si les États-Unis s'emploient à tenter de réduire - et donc de prendre le contrôle des arsenaux nucléaires mondiaux - et si le potentiel nucléaire et le nombre de

6. *Inter Continental Ballistic Missile*.

7. Arme de destruction massive.

8. *Comprehensive Test Ban Treaty*, ouvert à la signature en 1966 mais qui n'est toujours pas entré en vigueur.

9. Plus connu sous son appellation juridique TPIMF, Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires.

vecteurs diminuent, il est essentiel de noter que le risque dit « zéro » n'existe pas. Il semble aujourd'hui impensable de prétendre à la suppression totale des arsenaux nucléaires pour l'ensemble des États détenteurs. Cet échec est particulièrement visible suite au retrait de plusieurs États des TNP ces dernières années – comme ce fut le cas de la Corée du Nord en 2004, et ce malgré une prolifération juridique des accords – notamment au travers du traité *New START* de 2010.

Ce serait bel et bien la crise survenue en Crimée en 2014 qui marque la fin du deuxième âge des souverainetés nucléaires, puisque cette manifestation marque le début du « dérèglement des TNP en Europe. » Cependant, le Moyen-Orient reste aujourd'hui l'unique région au monde qui ne soit pas couverte par les TNP, ce qui pose à ce stade problème. La question subsistant donc à la fin de ce deuxième âge est la suivante : l'abolition remplacera-t-elle la diminution ?

Les divergences du deuxième âge sont également marquées par la volonté d'abolition des armes nucléaires, et ce en condamnant les États proliférant malgré l'existence de TNP. C'est le cas de l'Iran et de la Corée du Nord. Néanmoins, le risque que constitue la mise en place de telles sanctions n'est pas négligeable, puisque ces dernières pourraient conduire à une sanctuarisation totale de ces zones type « rideau de fer ». De plus, les doctrines militaires d'emploi des armes nucléaires ont changé ces dernières décennies : depuis 2013, la Russie semble démontrer qu'elle n'hésitera plus, employant une doctrine dite « d'emploi en premier », ce qui conduirait à une désescalade de la violence.

LE PARADOXE DU NOUVEL ÂGE NUCLÉAIRE

La présence de nouveaux acteurs jusqu'alors inconnus rend la dissuasion nucléaire plus difficile, puisque l'on assiste aujourd'hui à une multipolarisation de la capacité nucléaire, et ce par l'usage de stratégies opaques et agressives. Côté français, ce troisième âge est marqué par plusieurs interrogations : face au retour des empires et à des partenaires de plus en plus agressifs, devons-nous revoir notre discours stratégique ?



Enfin, le troisième âge est marqué par une transition du « global » au « local » : de plus en plus, nous assistons à une dynamique de sanctuarisation des États. Cela est notamment visible dans le cas de la République populaire de Chine, qui utilise la doctrine de l'A2AD, dite du « déni d'accès ». Il sera ainsi fait appel aux logiques nucléaires de contre dissuasion. Ce nouveau contexte voit donc l'augmentation du nombre de zones à risque, la probable multiplication des conflits hybrides, des réseaux d'alliances élargis et la réduction du nombre d'armes, bien que ces dernières soient de plus en plus performantes.

Au sein de ce nouveau paysage mondial, l'arme nucléaire semble donc plus que jamais garante de la souveraineté étatique, et remplit quatre fonctions principales : elle est garante de l'autonomie et de la liberté d'action d'un État ; elle permet l'affirmation de l'identité politique de ce dernier avec ses alliés ; elle constitue une arme d'identité nationale et permet la sanctuarisation du territoire ; et enfin elle constitue l'expression ultime de la stratégie de prévention. Mais sommes-nous aujourd'hui dans un état d'asservissement aux armes nucléaires ?

Tandis que plusieurs puissances développent leurs forces nucléaires et que certaines n'hésitent pas à les manier à des fins de démonstration, d'intimidation voire de chantage, le maintien de nos capacités de dissuasion sur le long terme semble indispensable.

Néanmoins, si elle apparaît à ce jour efficace, la stratégie de dissuasion nucléaire française soulève des questions : peut-on parler de complémentarité des concepts pourtant disjoints défensif et dissuasif ? Assistons-nous à une nouvelle course aux armements conventionnels et nucléaires avec le retour des États-puissances ? *Quid* des États dits « du seuil au niveau technologique » ?

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Retrouvez l'intégralité de la conférence donnée par le général Pierre-Henri MATHE à l'Ileri le 29 novembre 2017 sur :

WWW.ILERI-DEFENSE.COM

LE TROISIÈME ÂGE NUCLÉAIRE

ÉDOUARD LEVASSEUR



ÉDOUARD LEVASSEUR EST ÉTUDIANT EN TROISIÈME ANNÉE DE BACHELOR EN RELATIONS INTERNATIONALES ET TRÉSORIER D'ILERI DÉFENSE

Agrémentée de quelques recherches complémentaires et de récentes observations, la présente réflexion est surtout basée sur l'ouvrage de Pierre Vandier, ancien commandant du porte-avions *Charles de Gaulle* ; intitulé *La dissuasion au troisième âge nucléaire*¹. Ce travail de stratégie défend l'idée selon laquelle « Les armes nucléaires reviennent au centre du jeu »², marquant ainsi notre entrée dans un nouveau paradigme : le troisième âge nucléaire.

POURQUOI SOMMES-NOUS ENTRÉS DANS LE 3^E ÂGE NUCLÉAIRE ?

La fin de l'arme nucléaire n'a pas été permise avec ce qui devait être le deuxième et dernier âge nucléaire. Ceci peut être expliqué par trois raisons majeures : les limites du droit, l'impossible abandon du nucléaire militaire et la complexification du monde.

La régulation du nucléaire militaire trouva ses limites lorsque les détenteurs des deux plus imposants arsenaux nucléaires au monde ont estimé que leurs intérêts stratégiques étaient atteints.

1. Pierre Vandier, *La dissuasion au troisième âge nucléaire*, éditions du rocher, 2018, 107 pages.

2. Cette phrase de Pierre Vandier fut formulée dans le cadre d'une interview donnée au Figaro. Voir l'article d'Alain Barluet, « Pierre Vandier : "Les armes nucléaires reviennent au centre du jeu" », *Le Figaro*, 15 février 2018.



Les États-Unis furent les premiers à ne pas respecter l'un des traités de désarmement : le Traité *ABM*³. Ce dernier devait permettre un désarmement nucléaire tout en préservant l'équilibre stratégique existant entre les États-Unis et l'URSS. La fédération de Russie attendait que les Américains respectent le traité *ABM* pour eux-mêmes respecter les clauses de l'accord *START II* conclu en 1993, qui devait quant à lui détruire la totalité des arsenaux nucléaires. Ainsi, l'espoir d'un monde dénucléarisé a disparu avec le départ des États-Unis du Traité *ABM* en 2002.

Les récentes tentatives pour relancer le processus de désarmement sont en réalité des compromis, des remaniements des accords passés, jugés comme étant des « vestiges⁴ » de la guerre froide. Alors qu'un désarmement total devait être opéré, les deux superpuissances s'engagent à ne déployer que 1 700 à 2 200 armes nucléaires dans le monde lors du Traité *SORT*⁵ de 2002. Cette opération est renouvelée en 2010 avec le Traité *New START*⁶, qui réduit de moitié les lanceurs de missiles pour les limiter au nombre de 700 et qui limite également de 30 % le nombre d'armes nucléaires stratégiques déployées (soit 1 550 têtes nucléaires pour chacun des deux pays). Néanmoins, il faut garder à l'esprit que le *SORT* et le *New START* ne limitent ni les stocks d'armes nucléaires, ni leur efficacité.

Le Traité de non-prolifération (TNP) et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (Tice) n'ont pas permis d'empêcher l'arrivée des émergents du nucléaire militaire. L'Inde utilise et développe l'arme atomique en 1974, Israël en 1979 (officiellement), le Pakistan en 1998 et la Corée du Nord en 2006. Tous ces pays ont dû mener une batterie de tests qui participèrent à la fragilisation du Tice, au risque d'inciter d'autres pays à développer à leur tour l'arme nucléaire.

Aujourd'hui, l'abandon du nucléaire militaire semble compromis avec le possible retour de la prolifération. Les arsenaux demeurent bien fournis, et l'on observe un regain de défiance interétatique. On

3. Traité cadrant l'utilisation des systèmes de missiles anti-balistiques (ABM) et faisant partie du traité *SALT I*.

4. Terme choisi par George W. Bush lors de son retrait du traité *ABM*.

5. Traité de réduction des arsenaux nucléaires stratégiques.

6. Traité de réduction des armes nucléaires.

compte désormais environ 15 850 têtes nucléaires dans le monde : 7 500 sont détenues par la Russie, 7 260 par les États-Unis, 300 par la France, 260 par la Chine, 215 par le Royaume-Uni, entre 100 et 120 par le Pakistan, entre 90 et 110 par l'Inde, 80 par Israël et 6 à 8 par la Corée du Nord⁷.

Les possesseurs d'armes nucléaires en conservent un stock suffisant pour toujours être en mesure d'exercer leur stratégie de dissuasion : États-Unis et Russie ou l'Inde et Pakistan. Et malgré le fossé existant entre l'armement américain et l'armement nord-coréen, ces derniers ont parfaitement su mettre la menace que représente le feu nucléaire à leur profit. L'acquisition de l'arme atomique aura finalement permis à Kim Jong-un de réviser le rapport de force établi et d'étendre l'impact de sa diplomatie. Dans la dissuasion nucléaire, la notion centrale n'est pas la quantité d'armes, c'est la crédibilité de la menace, représentée par un dirigeant et son arsenal. Quant à l'Iran, le risque de développement de son programme nucléaire lui permet aujourd'hui de diviser l'Occident en deux blocs distincts, l'un en faveur du rétablissement des sanctions (États-Unis) et l'autre souhaitant maintenir l'accord sur le nucléaire iranien (France, Allemagne, Royaume-Uni).

L'arme nucléaire n'est donc pas uniquement une arme militaire, elle est surtout diplomatique et permet une gesticulation politique et géopolitique. Il est dès lors difficile de renoncer à un tel outil. Pour reprendre la formule de Pierre Vandier, il s'agit ici « d'étayer le *soft power*, par un bien réel *hard power* »⁸.

Enfin, le monde devient plus complexe et imprévisible. Dans un contexte de mondialisation déjà bien amorcée, nous assistons à la multipolarisation du monde. Les budgets de l'armement augmentent partout dans le monde, et la vente d'armes recroît depuis 2002. La Chine a produit 80 navires de guerre (soit l'équivalent de la flotte française) en seulement 4 ans ; on compte parmi eux des sous-marins nucléaires et des porte-avions. Le Vietnam, émergent de l'armement, a multiplié ses importations d'armes par 7 entre 2006 et

7. Selon une étude menée par le SIPRI (Stockholm International Peace Research Institute).

8. Pierre Vandier, *La dissuasion au troisième âge nucléaire*, éditions du rocher, 2018, page 16.



2015⁹. Mais si l'arrivée de nouveaux acteurs sur le plan militaire peut changer la donne, leur arrivée sur le plan nucléaire peut, quant à elle, la bouleverser.

LES STIGMATES DU TROISIÈME ÂGE NUCLÉAIRE

La dissuasion sera au cœur du troisième âge nucléaire. Et pour cette raison, ce dernier a de fortes chances d'être un affrontement technologique plus que militaire : un affrontement qui déterminera quelle puissance pourra exercer ou non son *soft power* et son *hard power* sans craindre les arsenaux nucléaires adverses.

Pour qu'une stratégie de dissuasion soit efficace, il faut une force nucléaire conséquente ou une technologie balistique très avancée. La dissuasion nucléaire n'est pas un jeu de guerre, c'est un jeu de menaces. Dans ce jeu, le gagnant est celui qui peut frapper sans être frappé, mais qui n'a nullement besoin de combattre pour exercer son autorité :

- Pour pouvoir frapper : Il faut être capable de saturer ou de saboter un système *ABM*¹⁰ adverse.
- Pour ne pas être frappé : Il faut assurer un système *ABM* ou *A2AD*¹¹ efficace et pouvant compter sur un système *C4ISR*¹² fiable.
- Pour ne pas avoir à frapper : Il faut être crédible, et la crédibilité d'une stratégie de dissuasion se gagne aujourd'hui au travers de démonstrations militaires exhibant l'efficacité de système *ABM* ou de systèmes balistiques offensifs.

Puisque le nombre de têtes nucléaires déployées par les États-Unis et la Russie dans le monde est limité (conformément au Traité *New START*), il n'est pas étonnant de voir que ces deux puissances améliorent rapidement leurs technologies balistiques ou leurs boucliers antimissiles. La Russie a ainsi conçu des missiles nucléaires allant à *Mach 10* (soit 3 400 mètres par seconde) capable d'adopter une

9. Selon une étude menée par le *SIPRI* (*Stockholm International Peace Research Institute*).

10. Systèmes de missiles anti-balistiques.

11. De l'anglais *Anti-Access/Area Denial*

12. De l'anglais *Command, Control, Communications, Computers, Intelligence, Surveillance and Reconnaissance*.

Terme désignant l'ensemble des systèmes de communication, de reconnaissance et de renseignement.

trajectoire imprévisible afin de duper n'importe quel système *ABM* actuel (*THAAD*, *Patriot*, ou *S-400*) et à cela s'ajoute un drone-torpille sous-marin évoluant à une vitesse de 1 000 kilomètres par heure.

Le troisième âge nucléaire est également marqué par le risque du retour de la prolifération nucléaire. Si la Corée du Nord a récemment développé l'arme nucléaire et mené des essais jusqu'en 2017, on peut s'attendre à voir d'autres pays développer l'arme nucléaire à leur tour, pour ensuite mener une politique dite du fait accompli. Des soupçons peuvent être émis à l'égard d'États tels que l'Iran, l'Arabie Saoudite (selon les souhaits du prince al-Fayçal en 2011) ou le Brésil (qui aurait suffisamment avancé dans son programme nucléaire pour être en mesure de fabriquer une arme de destruction massive depuis 1990). Il s'agit d'États qui ont tous un point commun : leur aspiration à devenir une puissance régionale. Or, le nucléaire militaire est un tremplin vers la notion de puissance, car il permet de réduire les écarts stratégiques entre les États.

La dissuasion sera utilisée par les puissances émergentes pour se protéger sous la voûte nucléaire. C'est en effet pour éviter de subir un affrontement direct avec une puissance nucléaire hors ou sur son territoire qu'un pays se décidera à adopter à son tour le nucléaire militaire pour vivre dans « la folle paix des mégatonnes »¹³. À l'époque du troisième âge nucléaire, les contentieux entre puissances nucléaires se règlent dans les théâtres d'opérations « ouverts » c'est-à-dire sur un sol étranger au leur, et potentiellement au travers d'acteurs privés (selon le concept de la guerre par procuration¹⁴), comme ce fut le cas lorsque les États-Unis éliminèrent des mercenaires russes sur le sol syrien en février 2018.

LES MENACES D'UN TROISIÈME ÂGE NUCLÉAIRE

Au troisième âge, il existera de multiples menaces dues au fait nucléaire. Le jeu de la dissuasion se complexifie avec les avancées technologiques et l'avènement du monde multipolaire. Les deux premiers risques relèvent de l'émergence de nouveaux acteurs

13. Labarthe André, « La folle paix des mégatonnes », *Constellation*, n° 165, janvier 1962, p. 47.

14. Traduction du concept pensé par Zbigniew Brzezinski : *war by proxy*.



nucléaires. Chaque dirigeant établit sa propre doctrine. Un parmi les autres sera prêt à prendre davantage de risques d'annihilation que ses homologues et pourrait ainsi provoquer une panique nucléaire. On peut aussi concevoir qu'un dirigeant estime plus facilement que les autres que les intérêts vitaux de son État soient attaqués et répondrait de manière disproportionnée (aux yeux de ses homologues). Les dirigeants des nouveaux émergents nucléaires sont quant à eux plus susceptibles d'adopter une stratégie du faible au fort : ils auront sûrement recours à la « sanctuarisation agressive »¹⁵ faisant alors courir le risque d'un anéantissement.

Le troisième risque est aussi celui de l'usage d'armes nucléaires tactiques. Moins puissantes que les armes nucléaires « traditionnelles », les États-Unis et la Russie en sont déjà détenteurs (environ 760 pour les Américains et entre 1000 et 4000 pour les Russes¹⁶) et continuent de développer cette technologie. Or, la diminution de la puissance d'une bombe nucléaire dans la perspective d'un usage tactique et non plus stratégique est risquée : elle allégerait leurs conséquences immédiates, ce qui pourrait faciliter la décision du recours à l'arme nucléaire. Ces armes tactiques pourraient atteindre des puissances minimales de l'ordre de 0,3 Kt (70 fois moins que la bombe qui toucha Nagasaki).

Or, une fois la barrière symbolique du recours à l'arme nucléaire franchie, les risques de déclenchement d'une guerre nucléaire sont plus élevés. Ces armes nucléaires tactiques (parfois appelées *mini nukes*), pourraient aussi être *MIRVées*¹⁷. Beaucoup plus compactes que des têtes plus imposantes, elles pourraient ainsi être bien plus nombreuses à être embarquées dans un même missile balistique et provoqueraient une véritable pluie de têtes nucléaires.

Enfin, le dernier risque est celui du potentiel retour de la guerre totale, qui serait permis en cas d'apparition de systèmes *ABM* ultra-performants. Dans ces conditions, la crainte d'une frappe nucléaire n'existerait plus, la voûte nucléaire s'effondrerait

15. Concept théorisé par Jean Louis Gergorin et cité par Pierre Vandier à la page 71.

16. Voir l'article de Michel Leclerc dans la présente revue, « Nucléaire américain : vers une évolution doctrinale de la dissuasion américaine ».

17. De l'anglais *Multiple Independently targeted Reentry Vehicles*. Plusieurs têtes nucléaires sont montées sur un même missile.

avec la politique de dissuasion et le gel stratégique apparu en 1945 prendrait fin.

Théodore Monod a écrit dans son ouvrage *Et si l'aventure humaine devait échouer* (2002) : « l'arme nucléaire, c'est la fin acceptée de l'humanité ». Mais, avec du recul, cette déclaration peut sembler bien pessimiste.

La perspective d'entamer un affrontement où l'on risque de subir des dommages matériels et humains extrêmement lourds semble encore déraisonnable aujourd'hui et devrait ainsi continuer de dissuader les États d'entamer une guerre nucléaire, comme ce fut le cas lors de la crise de Cuba ou lors de la crise des euromissiles.

Avec l'émergence des droits de l'homme, le développement des notions de crime de guerre, de crime contre l'humanité et grâce au renforcement de l'éthique et de la morale dans la diplomatie internationale, la stratégie de l'anticité (consistant en l'anéantissement de la population civile de l'ennemi) devrait continuer à disparaître au profit de la stratégie défensive de frappe en second.

Enfin, s'il s'avérait que la prolifération nucléaire pouvait ne pas être contenue, elle permettrait peut-être d'accélérer l'avènement d'un monde multipolaire, comme l'entend la théorie du pouvoir égalisateur de l'atome.¹⁸

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Amiral Pierre VANDIER, *La dissuasion au troisième âge nucléaire*, éditions du Rocher, 2018, 107 pages ;
- Thomas GOMART, directeur de l'Ifri, « Nous sommes entrés dans le troisième âge nucléaire », *Revue Études*, juin 2018, p. 27 à 28.

¹⁸. Général Pierre-Marie Gallois, *Stratégie de l'âge nucléaire*, Calmann-Lévy, Paris, 1960, 256 pages.



RDN

Le débat stratégique en revue

1939



2018

www.defnat.com

Suivez l'actualité stratégique dans la Tribune de la RDN en ligne

Revue Défense Nationale

École militaire, 1 place Joffre, Case 64, 75700 Paris SP 07

NUCLÉAIRE TACTIQUE: VERS UNE ÉVOLUTION DOCTRINALE DE LA DISSUASION AMÉRICAINE

MICHEL LECLERC

MICHEL LECLERC EST ÉTUDIANT EN TROISIÈME ANNÉE DE BACHELOR EN RELATIONS INTERNATIONALES ET MEMBRE D'ILERI DÉFENSE

Dans la terminologie militaire, le nucléaire « tactique » ou « armement nucléaire non-stratégique » recouvre les ogives procurant une capacité de frappe nucléaire de moindre intensité sur un théâtre d'opérations précis. Elles sont destinées à frapper la ligne de front, à dégager des forces alliées du feu ennemi ou à stopper une avancée brutale. Ces armes de courte portée (généralement moins de 300 km) sont donc adaptées pour un emploi limité dans l'espace. Elles présentent un intérêt militaire certain par leur capacité de pénétration et leur précision dans le ciblage d'objectifs à détruire, qui doit épargner dans la mesure du possible l'immensité de morts civiles qu'occasionnerait une frappe d'arme nucléaire « stratégique »¹.

Longtemps, ces arsenaux n'ont pas été considérés comme une composante effective de la logique de dissuasion et ont été intégrés aux catégories conventionnelles destinées à un usage sur le théâtre de bataille. Les *mini-nukes*, comme elles sont surnommées, ne rentrent d'ailleurs pas dans la catégorie des armes citées dans le Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP) de 1968 ou dans le Traité de réduction des arsenaux nucléaires stratégiques (SORT, évolution du START).

1. Dont les missiles peuvent atteindre des cibles à plus de 500 kilomètres selon la définition la plus courante reprise dans *Termes nucléaires et définitions en français*, Otan, 2007, p. 21.



Pourtant, depuis 2002 et leur remise en avant par l'administration de Georges W. Bush², l'employabilité du nucléaire tactique est désormais envisagée comme une réponse aux nouvelles formes de menaces (terrorisme, conflit non-étatique et cyberattaques notamment)³ dans un contexte de délitement de la logique de dissuasion et face à la multiplication des conflits asymétriques, matérialisé par la rupture provoquée lors des attentats du 11 septembre 2001.

La pensée stratégique américaine s'oriente dans ce contexte vers une modification doctrinale qui voit se dessiner une course aux « armes nucléaires de petit calibre »⁴, sous la pression du complexe militaro-industriel et avec l'ambition de réorienter les capacités nucléaires sur des cibles réduites, telles que les bunkers, les caches d'armes ou les laboratoires souterrains de recherche en armement.

La *Nuclear Posture Review (NPR)* publiée sous l'administration de Donald Trump⁵ accentue l'évolution de l'arsenal américain vers le nucléaire tactique, dans la continuité de la *NPR* de 2002 du Président Bush. La *NPR* de 2018 évoque donc une évolution doctrinale vers une « dissuasion nucléaire flexible et adaptée », notamment dans le cadre de conflits régionaux, qui ne remettrait pas en cause les capacités stratégiques des États-Unis.

Alors qu'un certain nombre d'experts en stratégie questionne ce tournant, en invoquant notamment la possibilité qu'il offre de briser le tabou de l'emploi de l'arme nucléaire, il apparaît nécessaire de s'interroger sur l'intérêt réel de l'emploi du nucléaire tactique par une puissance telle que les États-Unis. La présente note reviendra donc sur la définition juridique et les capacités militaires des armes nucléaires tactiques américaines, leurs objectifs et les interrogations qu'elles suscitent.

2. "Nuclear Posture Review", Department of Defense, 2002.

3. David E. Sanger, "Pentagon Suggests Countering Devastating Cyberattacks With Nuclear Arms", *New York Times*, 16 janvier 2018.

4. Bruno Tertrais, « Les armes nucléaires tactiques et la sécurité de l'Europe », *Fondation pour la Recherche Stratégique*, janvier 2008.

5. "Statement by President Donald J. Trump on the Nuclear Posture Review", The White House Official Press Service, 2 février 2018.

UNE DÉFINITION JURIDIQUE

La définition juridique de ces armes est tirée en partie des Conventions russo-américaines et des glossaires de l'Otan. De manière assez large, la fédération de Russie y inclut toutes celles non comprises dans la catégorie des armes nucléaires stratégiques⁶, tandis que le *Department of Defense (DOD)* américain édicte une définition particulière :

« Il est dit de ces forces qu'elles sont localisées dans une zone d'opération avec une capacité d'emploi aérienne, terrestre ou maritime contre des forces opposées, des installations militaires ou de support. De telles forces peuvent être employées, quand l'autorité compétente le décide, pour soutenir des opérations contribuant à l'accomplissement d'une mission sur un théâtre d'opérations.⁷ »

PÉNÉTRER ET DÉTRUIRE DANS UN RAYON LIMITÉ

Les *mini-nukes* présentent un fort pouvoir pénétrant et doivent prévenir la diffusion de matériel radioactif en contrôlant le niveau de puissance selon l'objectif. Il ne faut cependant pas sous-estimer les termes euphémistiques de *mini* ou de non-stratégique, la puissance nucléaire tactique (moins de 20 kt) est sensiblement équivalente aux bombes d'Hiroshima et de Nagasaki⁸. Leur emploi sur un champ de bataille permet donc de détruire avec certitude des objectifs même profondément enterrés ou surprotégés, c'est là leur principal avantage : réduire à néant des installations militaires, des infrastructures électriques ou des réseaux de communication, auxquels il faudra ajouter l'effet d'une attaque nucléaire, même de petite ampleur, sur le moral de l'adversaire.

UN ARSENAL UNIFORME

L'arsenal nucléaire tactique des États-Unis se compose majoritairement d'engins de la famille des bombes *B-61*⁹. En service depuis 1960

6. Glossaire OTAN-Russie des termes et définitions nucléaires, 2002.

7. US Department of Defense, *Dictionnaire of Military and Associated Terms*, 2001.

8. Paul Poulben, « Les États-Unis veulent des mini-armes nucléaires », *Les Échos*, 18 janvier 2018.

9. Elle peut également emporter des armes nucléaires stratégiques.



et plusieurs fois modernisés, ces engins explosifs sont conçus pour une explosion en deux étapes. Le modèle le plus répandu, le B61-12, a une tête avec quatre options de puissance. Au moment du lancement, il est possible de moduler la puissance de l'explosion nucléaire selon la taille de l'objectif à atteindre¹⁰. Sa puissance est variable, de 0,3 kilotonnes à une puissance maximale de 340 kilotonnes¹¹. Depuis 1994 et la fin de la guerre froide, les capacités navales, sous-marines et terrestres ont été révisées sous la pression de ses partenaires de l'Otan. Seule subsiste une disponibilité aérienne permanente¹².

Ne rentrant pas dans les décomptes officiels des armes nucléaires imposés par les Traités internationaux, il est relativement difficile d'établir avec certitude le stock des forces armées américaines. Tous les chiffres évoqués ici sont donc sujets à caution, les statistiques réelles étant classées *confidentiel défense* par le Pentagone.

Dans la période de tension entre les blocs des années 1960 - 1970, on considère que l'arsenal américain comptait entre 6 000 et 7 000 armes tactiques disséminées majoritairement en Europe, à la disposition de l'Otan et de ses alliés¹³.

En 2005, on évaluait leur présence à 1 016 engins dont 480 en Europe¹⁴ et 436 en réserve (ou inactifs). Les dernières données relativement fiables et disponibles font état de 760 bombes dont 160 à 200 sont basées sur les sites de l'Otan en Europe et en Turquie¹⁵.

À titre de comparaison, la fédération de Russie conserverait en 2017 le plus vaste arsenal nucléaire tactique, basé sur des estimations allant de 1 000 à 4 000 engins répartis sur une cinquantaine de sites¹⁶.

10. Hans Kristensen, "B61-12: The Concept", Federation of American Scientists, 2013.

11. Nuclear Weapon Archive, "The B61 (Mk-61) Bomb", 2007.

12. Bruno Tertrais, *op. cit.*

13. Colin McInnes, "Security and Strategy in the New Europe", 1^{re} édition, 1^{er} octobre 1992.

14. Hans M. Kristensen, "U.S. Nuclear Weapons in Europe. A Review of Post-Cold War Policy, Force Levels, and War Planning", *Natural Resources Defense Council*, février 2005, p. 9.

15. Amy F. Woolf, "Nonstrategic Nuclear Weapons", Service de recherche du Congrès américain, 23 mars 2016, 38 p.

16. Hans M. Kristensen, Robert S. Norris, "Russian Nuclear Forces, 2011", *Bulletin of the Atomic Scientists*, mai 2011.

VERS UNE ÉVOLUTION DOCTRINALE

La volonté de modernisation de l'arsenal nucléaire vers les armes tactiques de Donald J. Trump doit son avènement à plusieurs facteurs.

En premier lieu, le risque d'emploi limité des armes stratégiques rend obsolète la conservation d'un arsenal de bombes à haute puissance. Dans l'ère *post-guerre froide*, la pression nucléaire et les possibilités d'un usage rapide de celle-ci se sont effacées dans une époque où la menace nucléaire n'est proclamée qu'en ultime ressort¹⁷. Ainsi, la politique de *MAD (Mutual Assured Destruction)* ne présente plus le caractère impératif qu'elle revêtait lors de l'opposition des blocs.

Ensuite, le renouveau doctrinal russe en faveur des armes non-stratégiques, perçues comme un moyen peu coûteux de conserver une force de dissuasion régionale à l'utilité militaire établie, a encouragé les Américains à se positionner sur cette même logique. Des deux côtés, la dissémination d'armes nucléaires tactiques dans les espaces d'influences participe à l'équilibre militaire du binôme Otan - Russie¹⁸. La dégradation de la sécurité en Europe et le retour de la Russie sur la scène diplomatique et militaire internationale alimentent les volontés de conservation de cet équilibre.

La réponse aux nouvelles formes de menaces est l'un des principaux arguments mis en avant par l'administration Trump. Les tensions avec la Chine et la Russie font craindre des attaques de nouveaux types (cyberattaques notamment) qui constituent une « menace imminente » selon Jim Mattis, secrétaire d'État à la Défense.

Finalement, le retour en grâce du nucléaire tactique dans l'arsenal américain doit rendre plus efficace et moderne sa logique de dissuasion, la puissance atomique américaine étant aujourd'hui trop imposante pour que ses ennemis envisagent qu'elle soit un jour utilisée. C'est une évolution doctrinale qui permet de surcroît d'être réalisée à moindre coût en réorientant le matériel nucléaire, dans le respect des Traités sur la non-prolifération et le désarmement.

17. André Dumoulin, « Le débat belge sur les armes nucléaires tactiques », *Fondation pour la Recherche Stratégique*, janvier 2008.

18. Bruno Tertrais, *op. cit.*



INQUIÉTUDES

Cette évolution suscite légitimement des interrogations. La première est la peur d'une rupture du tabou sur l'emploi de la force nucléaire : les experts s'inquiètent qu'une arme de faible puissance puisse inciter à une utilisation plus « aisée » par les décideurs politiques. Elle briserait ainsi le tabou de l'emploi de l'arme nucléaire, un « interdit consensuel de la réflexion stratégique depuis Hiroshima et Nagasaki »¹⁹. Cela entraînerait alors une nucléarisation des conflits²⁰ puisqu'elle pourrait en théorie être utilisée en cas d'attaque sur le pays ou l'un de ses alliés²¹.

Ensuite survient une inquiétude afférente à celle sus-évoquée. Si les autorités militaires écartent tout risque de « frappe nucléaire préventive »²², le risque que les armes non-stratégiques entrent dans une logique d'utilisation différente de leurs grandes sœurs existe. Elles pourraient alors entrer dans le cadre de frappes préventives ou de représailles pour en accentuer la symbolique, par exemple en Syrie, en Corée du Nord ou en Irak²³. Nous serions devant une violation des fondements de la doctrine de dissuasion selon laquelle les armes nucléaires sont des armes de non-emploi.

Enfin, la terminologie employée pose question, dans la mesure où toute arme nucléaire aurait vocation à être qualifiée de stratégique et devrait rentrer dans le cadre des accords de dénucléarisation. Le nucléaire tactique serait pour certains un moyen de contournement. Des experts reconnus, comme Hans M. Kristensen, poussent donc pour un « new *START* » qui comprendrait ces catégories d'armement.

* * *

La procédure de réorientation de l'arsenal nucléaire américain obéit à une logique d'adaptation de la dissuasion dans un contexte

19. Bruno Barillot, « Les mini-nukes et les nouveaux États voyous », *Libération*, 3 novembre 2003.

20. Thomas Watkins, « Les experts s'inquiètent du projet américain d'arme nucléaire de faible puissance », *Agence France Presse*, 25 janvier 2018.

21. David E. Sanger, *op. cit.*

22. "Nuclear Posture Review", *Department of Defense*, 2018.

23. Voir à ce sujet la note de la FRS, « *Mini-nukes, frappes préventives : mythes et réalités de la politique nucléaire américaine* », septembre 2005.

post-guerre froide. Engagée dès 2003, elle ne permet pas de présumer d'un abandon des armes nucléaires stratégiques, mais d'une recomposition de leur utilisation dans une volonté d'abaissement du seuil de déclenchement nucléaire. L'apparition de nouvelles menaces vient corroborer cette évolution doctrinale, qu'il faut toutefois relativiser car le pays, même au sortir de la reconversion d'une partie de son arsenal, restera maître de l'armement nucléaire stratégique, argument qu'il fait valoir dans ses relations avec la Corée du Nord.

Ce stock d'ogives tactiques vient donc renforcer la capacité opérationnelle des États-Unis et de l'Otan dans une situation de tension avec la Russie et la Chine. Les critiques évoquent toutefois à juste titre le manque de contrôle international de ces armements, qui bien que de plus faible puissance que les missiles balistiques stratégiques, restent redoutables en termes de destruction et d'irradiation de l'environnement.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Guillaume GRANDVENT, de l'Alliance Géostratégique (AGS), revient sur la *Nuclear Posture Review* de Barack Obama dans « Posture nucléaire américaine et défi des bunkers », *Revue Défense Nationale*, juillet 2010, pp. 145 - 149.

- Thérèse DELPECH a publié en 2013 un ouvrage préconisant une refonte du débat nucléaire : « La dissuasion nucléaire au XX^e siècle », disponible à la librairie de la FRS.

- Benjamin HAUTECOUVERTURE, chargé d'étude à la FRS, a publié en juin 2018 un article intitulé « États-Unis : de nouvelles options nucléaires ? », dans la revue *Politique étrangère*, volume 83, n° 2.

- Tiphaine de CHAMPCHESNEL a publié une note de recherche intitulée « Quel rôle pour les armes nucléaires après la nouvelle revue de posture américaine ? », *Irsem*, n° 57, 28 juin 2018.





LA COMPOSANTE OCÉANIQUE DE LA DISSUASION NUCLÉAIRE FRANÇAISE AU XXI^E SIÈCLE

CORENTIN DESVEAUX & FLORENT CORNEAU

CORENTIN DESVEAUX EST ÉTUDIANT EN PREMIÈRE ANNÉE DE BACHELOR EN RELATIONS INTERNATIONALES ET MEMBRE DE L'ASSOCIATION ILERI DÉFENSE

FLORENT CORNEAU EST ÉTUDIANT EN TROISIÈME ANNÉE DE RELATIONS INTERNATIONALES ET RÉDACTEUR EN CHEF DE LA REVUE GRAND JEU

Ils s'entretiennent avec le capitaine de vaisseau Thierry Petit. Diplômé de l'École navale en 1991, il est l'ancien commandant du sous-marin nucléaire d'attaque *Rubis* et du sous-marin nucléaire lanceur d'engins *Le Vigilant*. Il est actuellement officier de programme SNLE 3G à l'État-major des Armées.

Les propos tenus ici n'engagent en rien le ministère des Armées.

« Le monde nous montre que tous les espaces sont quadrilés : la vraie *terra incognita* sur la planète, ce sont les profondeurs sous-marines. (...) Les Russes viennent de créer une nouvelle classe de Sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE), la classe *Boreï*, dont trois sont déjà en service, pour pouvoir en projeter au moins huit. Les Américains projettent de remplacer leurs 14 sous-marins de la classe *Ohio* par 12 sous-marins de la classe *Columbia* vers 2030. Les Britanniques vont remplacer leurs 4 sous-marins de la classe *Vanguard* par 4 SNLE de la classe *Successor* pour les années

2030 - 2035. La Chine poursuit la montée en puissance de sa force océanique stratégique. L'Inde quant à elle cherche à se procurer un SNLE, et le Pakistan a essayé de faire des tirs immergés.» Si la France suit cette dynamique de renouvellement de sa composante océanique de dissuasion nucléaire, quelle place occupe le SNLE dans notre stratégie de dissuasion ? et quels sont les enjeux du renouvellement de cette composante ?

LA COLONNE VERTÉBRALE DE LA DISSUASION

« Le SNLE participe à la fonction stratégique « dissuasion », mais sa vraie particularité, c'est bien sa capacité à faire face à la surprise stratégique, et de permettre ce qui s'appelle la frappe en second¹. Pour cela il faut en permanence un sous-marin dilué à la mer. Pour assurer cette permanence, il faut tout d'abord qu'il soit invulnérable. Cela repose d'abord sur les qualités militaires [NDLR : sa furtivité notamment] de ce qu'est un sous-marin nucléaire lanceur d'engins. En France, nous avons des sous-marins à propulsion nucléaire avec une autonomie quasiment infinie, à la différence d'un autre qui doit faire un ravitaillement en combustible tous les 15 jours, il dispose donc d'une autonomie quasi permanente. Et le propre des SNLE, c'est leur discrétion, leur capacité à se diluer dans les océans. (...) Le sous-marin, quand il part en patrouille, ne parle jamais. En revanche, il est à l'écoute en permanence ou par intermittence de ses messages. Avoir une arme nucléaire ne fonctionne que si l'on dispose de ce que l'on appelle [trivialement] la 3^e composante nucléaire : les transmissions nucléaires. C'est depuis l'Élysée qu'il y a un centre que l'on appelle le PC Jupiter et qui est capable d'envoyer l'ordre d'engagement jusqu'aux SNLE à tout moment, dans toutes les conditions possibles. Il s'agit donc d'un système de transmission robuste. Le sous-marin est sous l'eau en permanence, et il existe certaines gammes d'ondes, qui sont les ondes VLF et LF², qui ont la particularité de porter très loin et de pouvoir pénétrer sous l'eau à quelques dizaines de mètres de profondeur. (...) Dans ces messages, le SNLE va recevoir des

1. Capacité à effectuer une frappe nucléaire après et seulement après avoir essuyé en premier une frappe nucléaire adverse.

2. Very Low Frequency et Low Frequency.



informations tactiques, des informations de renseignements, de la météo, des informations sur l'environnement, et surtout, sur un réseau ultra-sécurisé, l'éventuel ordre d'engagement. On ne peut pas actuellement définir les zones de tir, car la France n'a pas d'ennemi sur lequel elle peut mettre en permanence un sous-marin : il n'y a pas de point de tir fixe permanent. »

« Durant la guerre froide, nous avions 6 sous-marins, la classe des *Redoutable*, et nous assurions plus de 2 sous-marins en patrouille en permanence. Depuis la fin de la guerre froide, nous sommes passés à un seul SNLE en patrouille, car le niveau de crise avait bien diminué et derrière, cela nous a permis de reformater le nombre de sous-marins. Si nous voulons un sous-marin en permanence à la mer, il en faut un second qui se tienne prêt à le relayer. En poursuivant ce raisonnement, il y a un SNLE en patrouille ; un SNLE disponible opérationnel qui peut être à quai, ou qui peut être au large de Brest en entraînement mais qui est prêt à le remplacer et qui est lui aussi opérationnel ; un troisième qui va être en période de maintenance de courte durée, mais qui reste disponible à tout moment avec un délai d'appareillage de l'ordre de plusieurs jours ; ainsi qu'un quatrième SNLE qui n'est pas dans le cycle opérationnel, qui est en grande refonte, une opération qui va durer de l'ordre de 24 à 30 mois et qui n'apparaît pas dans l'ordre de bataille des bâtiments disponibles. Si nous voulions réduire encore ce nombre, nous ne serions pas forcément sûrs d'assurer la permanence à la mer. »

« Entre le SNLE et le porte-avions, il n'y a ni concurrence ni partenariat. Le porte-avions est à disposition de la Force aéronavale nucléaire (Fanu), un équivalent des Forces aériennes stratégiques (FAS) : il faut donc comparer la composante nucléaire océanique et la composante nucléaire aéroportée. Ce sont tous des marins, mais il y a des marins du ciel, donc les pilotes, et les marins sous le dioptré. (...) Ils se ressemblent car ce sont des unités maritimes et des bâtiments à la mer, c'est-à-dire qu'ils ont une mobilité permanente derrière le phénomène d'ubiquité. (...) Il n'y a pas non plus de partenariat, car le SNLE travaille en toute indépendance une fois qu'il a quitté les abords de Brest. Il plonge et reviendra environ 75 jours plus tard sans jamais parler, sans jamais être aidé par qui que ce soit. La grosse

différence avec le porte-avions, c'est que c'est un *capital-ship*, très politique et très visible. (...)»

« Entre le SNLE et le porte-avions il s'agit davantage d'une forme de complémentarité, avec notamment la différence des armes : l'ASMPA³ est un missile que l'on appelle endo-atmosphérique ; alors que le M51⁴ est un missile balistique qui est exo-atmosphérique. Cela veut dire que si l'adversaire veut pouvoir créer une défense antimissile, il va en falloir deux différentes. Ce n'est pas la même chose d'avoir un missile qui arrive depuis l'espace et qui entre dans l'atmosphère à *Mach 20*, ou un missile qui est quasiment en vol rasant, beaucoup moins rapide mais tout de même supersonique et manœuvrant. Nous sommes donc capables de délivrer deux types d'armes différentes : cela fait peser une menace et donc une incertitude sur l'adversaire. Si demain il y avait une rupture technologique, qui fait que l'une des deux composantes était indisponible, eh bien il y en aurait toujours une qui serait là en complément. »

« Le SNLE et la Force océanique stratégique⁵ (Fost) en général, sont la colonne vertébrale de la dissuasion. Globalement, la Fost transporte et est capable de délivrer 75 à 80 % des armes nucléaires détenues par la France. La France détient quelque 300 armes nucléaires [600 pendant la guerre froide]. Ce ne sont que des armes stratégiques⁶. Ainsi, le SNLE, c'est bien l'essentiel des armes nucléaires mises à disposition du président de la République. Chaque SNLE a une dotation de 16 missiles, missiles qui peuvent embarquer plusieurs têtes nucléaires. »

LES ENJEUX DE LA NOUVELLE GÉNÉRATION DE SNLE

« Nos 4 SNLE actuels, la classe des *Triomphant*, ont été mis en service à la fin du XX^e siècle, ils ont été construits pour 35 ans, et

3. La composante aéroportée délivre les missiles Air-sol moyenne portée améliorés (ASMPa) du constructeur MBDA.

4. Depuis 2010, les SNLE français sont équipés de Missiles mer-sol balistiques stratégiques (MSBS) soit le missile M51 d'ArianeGroupe qui remplace le M45.

5. La Fost est la composante de la Marine nationale ayant le commandement de la flotte de SNLE avec pour base opérationnelle l'Île Longue, en Bretagne.

6. En opposition aux armes nucléaires tactiques dites « non-stratégiques » ou « pré-stratégiques » dont la France a renoncé à l'emploi avec le démantèlement des missiles *Hadès* en 1997.



seront probablement prolongés au-delà de 40 ans. L'enjeu premier est de maintenir la posture permanente de dissuasion, avec 4 SNLE. Il faut ainsi faire en sorte que le nouveau sous-marin soit délivré avant que le sortant ne soit obsolète. Le deuxième enjeu est qu'il réponde aux menaces du futur. Pour l'instant, nos SNLE ont été conçus il y a 20 ans, ils ont été « rétrofités » au fur et à mesure pour pouvoir s'adapter aux menaces actuelles. Mais il est évident qu'en 2035, il va falloir songer à les avoir remplacés. Actuellement, le programme en question s'appelle SNLE de 3^e génération (SNLE 3G). Le premier sous-marin devrait arriver en 2035, sachant que le dernier de la série actuelle, le *Terrible*, été mis en service en 2010, et sera donc retiré du service à l'horizon 2050. Ce sont des sous-marins conçus pour des durées de vie de 40 ans, il faut donc définir un bâtiment qui sera adapté pour la menace des années 2035 - 2050, jusqu'aux années 2080 - 2090. L'enjeu est aussi de définir quel sera notre besoin pour toutes ces années, ou de définir un bâtiment qui sera suffisamment évolutif pour pouvoir s'adapter aux menaces futures. Ces bâtiments devront, qui plus est, être capables de délivrer les armes actuelles - les missiles *M51* et leurs incréments en 2035 - et les armes futures. C'est un bateau qui s'adaptera. »

« L'enjeu est aussi financier. C'est un effort qui est non négligeable sur les investissements de défense. La trajectoire financière du ministère des Armées décidée par le président Emmanuel Macron, avec une remontée du budget vers les 2% du PIB, tombe à un moment où il y a un besoin important pour le renouvellement des composantes de la dissuasion. Il faudra toutefois qu'il y ait une volonté politique sur ce mandat, mais aussi sur les suivants, sur les 20 années à venir. C'est un effort financier à poursuivre dans la durée, (...) et cela fait partie de la crédibilité de notre dissuasion. »

« Pour l'industrie, c'est d'abord une question de souveraineté nationale : « est-ce qu'on a les bons industriels qui sont prêts actuellement et qui sont prêts à s'engager pour délivrer des équipements en 2035 et les faire évoluer jusqu'en 2090 ? » (...) Globalement, nous avons une bonne maîtrise des technologies et des approvisionnements stratégiques. Nous avons de grands champions tels que Naval Group, ArianeGroup, Thalès, Athos ou Safran. En revanche, nous resterons

dépendants éternellement des approvisionnements en matières premières. Vu que l'uranium ne se produit pas en France, nous fonctionnons sur un système de stocks stratégiques. Cela étant, nous acceptons d'avoir des équipements non stratégiques qui peuvent être acquis à l'extérieur comme le moteur diesel qui sert en grand secours de la chaufferie nucléaire. Mais ce n'est pas un *lobby* militaro-industriel qui doit définir le besoin opérationnel, c'est bien l'état-major des Armées qui définit son besoin et qui fait un choix entre « est-ce que nous prenons des technologies robustes connues, ou est-ce que nous nous lançons dans de la recherche et développement avec des risques industriels beaucoup plus importants ? ». Il faut trouver cet équilibre entre les deux. (...) Ramené au sous-marin, tout ce qui est stratégique est français. De surcroît, le rapport *Bridey-Lamblin*⁷ insiste sur le fait qu'il faille garder les compétences : c'est-à-dire le niveau des ingénieurs, les projets de recherche et développement, les organismes de recherche comme le CEA, l'Onera, le Cnes. Ces derniers ont une utilité purement duale, ils font de la recherche strictement civile, et de la recherche strictement militaire. »

« En termes de missiles, nous gardons notre indépendance complète. (...) Tous nos SNLE transportent depuis 2010 les missiles de la classe *M51*. C'est une série qui est « incrémentale ». En 2010, nous avons mis en service le missile *M51.1*, en 2016 le *M51.2*, et le prochain incrément arrivera vers 2025. Chacun de ces missiles est modifié soit pour faire du *retro-fit*, parce qu'il y a un peu d'obsolescence, soit pour une adaptation à l'arme que l'on transporte : un peu plus de portée, de pénétration, de précision. C'est une progression vers nos besoins. (...) Le deuxième intérêt de ce processus « incrémental », c'est un intérêt économique : que l'on fasse tourner notre base industrielle. C'est un strict niveau économique qui est rentable, mais au minimum possible. »

« La particularité pour les SNLE est que la cyber sécurité n'est pas une nouveauté. Les données traitées sont ultra-classifiées, et à bord ils ne sont que quelques-uns à connaître la position du bateau, le système qui calcule la position du bateau a une protection qui est

⁷ Enjeux industriels et technologiques du renouvellement des deux composantes de la dissuasion en Commission de la défense nationale et des forces armées, Assemblée nationale, décembre 2016.



au-delà du *secret défense*. (...) La nouveauté de ce qu'on appelle la cyber menace, ce n'est pas dans la protection des données, mais dans la protection des systèmes informatiques. Et là, ça a beaucoup changé la donne. L'angoisse n'est pas sur le sous-marin, car une fois la période de maintenance effectuée et le sous-marin parti à la mer, il n'y a pas de connexion Internet, il n'y a plus rien. Il n'y a pas de risque, sauf si un logiciel malveillant a été embarqué. (...) Le SNLE 2^e génération a été conçu dans les années 95 et les équipements évoluent au fur et à mesure des rénovations : à chaque fois, nous mettons des couches supplémentaires. »

« Finalement, la menace n'est pas tellement l'agresseur et le *hacker* direct. La menace est indirecte. C'est le PC de maintenance qui vient se connecter à une installation, qui est le plus vulnérable. (...) Ainsi, nous avons mis des *process* industriels sur les matériels informatiques : l'évolution de nos procédures passe aussi par nos exigences sur nos industriels et les organismes de soutien à terre. Le SNLE 3G, c'est un peu du même niveau que la sécurité nucléaire : nous avons un délégué à la sécurité nucléaire qui fixe des exigences à appliquer, de la construction du bateau à son démantèlement. Pour la cybersécurité c'est la même chose. Le bateau sera natif comme cela, [en respectant des normes *cyber*]. Si nous sommes très avancés sur les besoins du bateau, sa composante chaufferie par exemple, comment savoir quelle sera l'informatique en 2035 ? Ce qui est sûr, c'est que derrière, ce sera forcément de l'évolutif. »

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Le rapport BRIDEY-LAMBLIN revient sur les « *Enjeux industriels et technologiques du renouvellement des deux composantes de la dissuasion* » en Commission de la Défense nationale et des forces armées, Assemblée nationale, décembre 2016.

- Lire l'ouvrage de Nicolas ROCHE, *Pourquoi la dissuasion*, Puf, 2017, 544 pages.

LA DISSUASION NUCLÉAIRE À L'ÉPREUVE DE LA DÉMOCRATIE

FLORENT CORNEAU

FLORENT CORNEAU EST ÉTUDIANT EN TROISIÈME ANNÉE DE BACHELOR EN
RELATIONS INTERNATIONALES ET RÉDACTEUR EN CHEF DE LA REVUE

Il s'entretient avec Benoit Pélopidas, chercheur et professeur à Sciences Po Paris. Titulaire de la chaire d'excellence en études de sécurité au Ceri, il dirige le programme de recherche indépendante sur le nucléaire *Nuclear Knowledges*. Il est l'auteur d'une thèse soutenue en 2010 et intitulée *La séduction de l'impossible : étude sur le renoncement à l'arme nucléaire et l'autorité politique des experts*. Ses travaux ont été récompensés par 4 prix internationaux et par des financements pluriannuels de l'Agence nationale de la recherche et du *European Research Council*. En amont de Sciences Po, il a notamment enseigné aux États-Unis, en Suisse, en Angleterre et au Collège de défense de l'Otan.

L'opérationnel agit et réfléchit en termes d'efficacité stratégique imposée par les décideurs politiques. Ainsi, ses conclusions peuvent être entachées d'un biais compréhensible, rendant ainsi nécessaire l'écoute des analyses fournies par les universitaires et, *a fortiori*, par la recherche indépendante. C'est tout le sens de cet entretien, qui entend questionner la pertinence des contours de la dissuasion nucléaire. Cette dernière, souvent érigée en « dogme » peut-elle avoir sa place dans une société démocratique telle que la France ?



LE DOGME DE LA DISSUASION NUCLÉAIRE OU L'ILLUSION DE LA COHÉRENCE

L'acquisition de l'armement nucléaire par la France relèverait d'une nécessité stratégique induite par l'environnement conflictuel de la guerre froide. Il y aurait donc une cohérence entre arsenal et stratégie, et l'exemple de la crise de Suez, remontant à 1956, est souvent cité comme point de départ du programme nucléaire français. Or, il apparaît évident que « l'incohérence est quasi totale au moins jusqu'à l'apparition des sous-marins »¹. Le président du Conseil de l'époque, Guy Mollet, affirmait qu'avec le nucléaire, les Français n'auraient pas été humiliés. Et c'est là « qu'il faut distinguer les causes et les justifications ».

« Cette opinion n'engage que celui qui la profère, c'est l'opinion de Guy Mollet. Nous avons surtout la preuve empirique que c'est faux, qu'au moment de Suez, les Britanniques disposent d'une capacité nucléaire qu'ils ont testé et ils n'ont pas été moins humiliés que les Français. L'historiographie sur Suez montre d'ailleurs que ce qui a contraint les Britanniques à rebrousser chemin, et les Israéliens aussi, c'est la pression financière des États-Unis. (...) Il y a une interprétation, radicalement divergente, de Suez par les Français et par les Britanniques: ces derniers déduisent de Suez qu'on ne peut plus jamais rien faire sans les Américains et qu'il faut donc toujours s'assurer de leur soutien. (...) Les Français déduisent de Suez qu'on ne peut jamais compter sur le soutien des Américains et qu'il faut toujours pouvoir faire en sorte de faire sans eux. (...) C'est de cette interprétation de Suez que les partisans de la dissuasion "à la Gallois", c'est-à-dire de la dissuasion comme sanctuarisation², vont tirer une ressource de justifications ». On a donc développé un armement, puis la doctrine est arrivée ensuite.

Un chercheur américain, Francis Gavin³, avait tenté de faire tomber bon nombre de raccourcis en démontrant « que quand

1. Le programme français de SNLE a débuté dans les années 1960 pour une première admission au service actif en 1971 du sous-marin *Le Redoutable*.

2. Lire l'ouvrage majeur du Général Pierre-Marie Gallois, *Stratégie de l'âge nucléaire* publié pour la première fois en 1960.

3. Lire les travaux du Professeur Francis Gavin et son dernier ouvrage, *Nuclear Statecraft : History and Strategy in America's Atomic Age*, publié en 2012 aux Cornell University Press.

l'administration américaine passa des représailles massives à la riposte graduée⁴, ce qui est un changement doctrinal majeur, il s'avérait que les forces armées qui ont pour mission de mettre en œuvre cette doctrine n'étaient pas en mesure de le faire, parce que les opérationnels sur le terrain n'avaient pas d'instructions mises à jour. Ce décalage, et cette impossibilité de la réponse graduée, c'est aussi une illustration supplémentaire de ce décalage entre la doctrine, la politique de ciblage et l'arsenal existant : c'est la norme et non pas l'exception. (...) Rétrospectivement parlant, le discours nucléaire reproduit l'illusion de la cohérence, et c'est là que la recherche a un travail d'inventaire à faire ».

DÉMOCRATIE NUCLÉAIRE ? UN AGENDA DE RECHERCHE

Il est donc important de rouvrir la question du lien entre armes nucléaires et démocratie. « On entend 3 postulats fréquents sur les attitudes du public eu égard aux armes nucléaires : premièrement, qu'avec le passage du temps, les gens sont oublieux, ils ne prennent plus la mesure de la menace ; ensuite qu'ils sont indifférents à ces sujets et que ça ne les intéresse pas ; enfin qu'ils ne manifestent pas dans la rue comme lors des grands mouvements antinucléaires dans les années 80. (...) Ainsi, à la fin, on peut bénéficier d'un consentement tacite (...). Mais au nom de quoi peut-on transformer cette ignorance, cet oubli, en un signe politique actif de soutien ? (...) Si la population soutient cette politique, alors demandons-lui ce qu'elle veut ».

De surcroît, la population ne serait pas spécialement indifférente à la question, loin de là. Dans une étude menée par le programme *Nuclear Knowledges*⁵ qui interroge 10 000 jeunes européens entre 15 et 30 ans dans les 28 pays de l'Union européenne, ce que l'on observe, « ce n'est pas une indifférence à la question, c'est un grand sentiment d'impuissance. (...) "Nous, nous ne nous mobilisons pas car nous avons le sentiment que nous n'avons pas la réponse, et que quoi que nous fassions, cela ne changera rien" ». Ce qui est observé

4. En 1962, le Secrétaire d'État à la Défense américain Robert McNamara, sous la présidence de Kennedy, opte pour l'abandon de la doctrine de représailles massives instiguée par son prédécesseur John Foster Dulles en 1954, au profit de la doctrine de riposte graduée.

5. "The next generation of European citizens facing nuclear weapons. Forgetful, indifferent but supportive?", *EU Nonproliferation Paper series 56*, March 2017.



c'est aussi une « connaissance très limitée des cas passés d'accidents, même dans les pays où les accidents ont eu lieu⁶ ». Mais cela semble être plutôt « le succès d'une politique publique de démobilisation, qui a réussi à démobiliser l'opinion ».

« La démocratie, c'est la reddition de comptes à la fin du mandat ». Il faut donc partir du principe que les électeurs ont les moyens de « faire le bilan du gouvernement qui s'en va et dont il est candidat à sa reconduction ». Aussi, les candidats aux élections font des promesses et des programmes où le nucléaire est supposé tenir une place centrale, puisqu'il semble engager la survie de la nation. D'autant plus que, ne serait-ce que du point de vue de l'importance budgétaire que recouvre le nucléaire dans les dépenses publiques⁷, ce dernier n'a pas la place qu'il devrait avoir dans le débat politique. Ainsi, le citoyen ne semble pas armé pour juger en connaissance de cause cette question qui n'est pas réellement traitée et pour un bilan qui n'est jamais complet.

RÉINTRODUIRE DANS LE DÉBAT PUBLIC LA QUESTION NUCLÉAIRE

« La question de sensibiliser le public, c'est d'abord d'avoir un sens un peu précis d'où en est la population. Qu'est-ce qu'elle veut ? Qu'est-ce qu'elle sait ? Une fois que l'on a construit cette base-là, il y a deux types d'actions à conduire : une action vis-à-vis des élus », et une action vis-à-vis des citoyens.

« Il faut mettre au service de la Commission de la défense nationale et des forces armées, à l'Assemblée et au Sénat, une expertise indépendante sur ces sujets. Une expertise formée par des gens qui sont apolitiques, des chercheurs compétents qui répondent à la demande formulée par le parlementaire en termes de production des connaissances ». Cela permettrait d'éviter des auditions « d'experts *para* officiels (...) avec en face deux partisans du désarmement qui vont tenir des positions tellement radicales » que le parlementaire n'a en fait pas vraiment de choix. Cela « parce qu'il a une parole qu'il entend, une parole experte (...) et autre chose qui est censée

6. On pense notamment à l'incident de Palomares en Espagne en 1966 où un accident d'avion avait fait perdre plusieurs charges nucléaires aux Américains.

7. On parle d'un montant qui devrait atteindre les 5 milliards d'euros en 2020 et qui ne peut qu'augmenter en raison de la nécessité d'entretien et d'amélioration de l'arsenal nucléaire existant.



lui donner un choix, et un choix qu'il considère comme inacceptable d'emblée ».

L'élément éducatif est primordial, « l'enjeu, c'est d'enseigner à tous les citoyens, et de faire le lien avec les enseignants en collèges et lycées, pour être sûr que ce qui est communiqué sur le sujet n'est pas l'idéologie du temps, ou d'un parti, ou de quoi que ce soit, et que cela reflète les dernières avancées de la connaissance dans ce domaine. »

DÉBATS ET OBJETS DE RECHERCHE

« Si l'on veut avoir un vrai débat sur le nucléaire, il faut faire face à 3 dimensions du problème qui sont trop souvent occultées en France par un discours qui est trop répétitif. (...) Il faut d'abord se poser la question de la vulnérabilité, et pas seulement en termes matériels, mais aussi en termes épistémiques et politiques ».

Pour ce qui est de « la vulnérabilité épistémique, c'est donc les limites de la connaissance. (...) Si on compare les systèmes d'armes nucléaires avec n'importe quel autre système d'armes, on n'a pas l'expérience de la guerre pour savoir si cela a servi des objectifs attendus ou non, on n'a pas cette espèce de falsification par l'expérience de la bataille qui est remplacée par de la modélisation et par des spéculations théoriques. Par opposition aux théoriciens militaires classiques, on n'a pas l'histoire de l'humanité comme champ d'apprentissage. (...) Même sur les crises qui sont unanimement reconnues comme sérieuses, Cuba par exemple, on a tout de même établi qu'il y a des leçons apprises qui varient considérablement d'un pays à l'autre ». De surcroît, en partant de « l'élément accepté selon lequel la plupart des programmes nucléaires ne sont pas autochtones mais ont toujours des coopérations ; et que du coup à partir de ces coopérations, on peut découvrir des sources de documentation qui sont régies par des régimes de secrets très différents », il est important de penser au-delà du cadre national et d'avoir un accès aux archives.

Ainsi, au-delà de l'évolution matérielle de l'armement nucléaire, il faut penser la vulnérabilité politique. Nous sommes en droit de questionner la capacité de l'État westphalien à protéger sa population, et donc de regarder si cette forme politique n'est pas rendue



obsolète. Il s'agit donc « d'observer que dans l'histoire nucléaire, il y a déjà eu plusieurs tentatives de réponses institutionnelles à ce problème : il y a eu d'abord les premières tentatives d'eupéanisation d'un programme nucléaire. Ensuite, il y a eu une tentative d'eupéanisation de la dénucléarisation, ainsi qu'une tentative de légalisation des réponses ». Aussi, beaucoup de chercheurs ont pensé « soit à la régression locale, soit au contraire à l'universalisation d'une forme de souveraineté globale ». Quoi qu'il en soit, la recherche a un rôle important à jouer si l'on veut trouver des réponses adaptées aux enjeux qui nous sont posés.

L'UTOPIE DU DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE, UN AVENIR EN SUSPENS

Le désarmement nucléaire total est-il possible ? probable ? souhaitable ? « En France, ce concept-là est un épouvantail à moineaux. (...) Ce n'est pas fait pour réfléchir de manière politique, cela est fait pour disqualifier des gens ». Nous comptons près de 15 000 armes nucléaires en tout genre dans le monde, mais « entre 15 000 et 0, il y a plein d'étapes sur lesquelles il faut réfléchir, (...) parler de 0 maintenant c'est un peu poser la mauvaise question ».

« Les postulations que l'on fait sur l'avenir sont cruciales pour déterminer la position que nous avons sur ce sujet. (...) Si vous prenez au sérieux ce que la connaissance scientifique a montré, qui est le rôle de la chance dans l'issue de certaines crises, (...) on peut prouver que dans certains cas, nous avons échappé à l'emploi de l'arme nucléaire par chance. (...) Si cela est vrai, l'idée d'une soutenabilité infinie d'un ordre dans lequel il y a à la fois un grand nombre d'armes nucléaires et pas d'emploi, n'est pas une possibilité convaincante ».

« Est-ce que nous n'allons pas juste dire qu'il y a l'utopie du désarmement et le réalisme de la dissuasion ? (...) Les spécialistes réalistes de la dissuasion ne vous disent pas qu'il n'y aura jamais d'accidents, ou probablement pas, ce sont des gens sérieux. Donc à partir de ce moment-là, la question est : quand est-ce que, dans ce scénario, l'accident a lieu ? Quand est-ce que la dissuasion échoue ? ». C'est de la réponse à ces questions que l'on pourra déterminer si oui ou non le désarmement nucléaire est souhaitable⁸.

8. Benoît Pélodidas, "Nuclear weapons scholarship as a case of self-censorship in security studies", *Journal*

« Ceux qui vous disent que le désarmement est une utopie, il faudrait qu'ils ajoutent un adjectif, que le désarmement nucléaire est une utopie politique. C'est un pari sur la stabilité qu'on peut réfléchir. (...) Penser que la dissuasion fonctionnera pour l'avenir, qu'il n'y aura jamais d'accidents ou qu'il y aura des accidents qui ne seront que des accidents sans conséquences, c'est une utopie d'un genre différent, qui est une utopie technologique ». Une troisième utopie est aussi de l'ordre technologique, c'est celle de la défense antimissile, qui est de considérer qu'une fois devenue absolument efficace, le concept de dissuasion par le nucléaire sera sans conséquences. « Le problème, c'est que le débat politique consiste à jeter le label utopie sur le type d'en face » pour le discréditer et imposer son point de vue.

Toutefois, il y a 183 pays dans le monde qui se passent très bien de ces armes, pour un total de 39 États ayant cherché à les développer avec une grande majorité d'entre eux qui y ont renoncé⁹. « Contrairement au discours établi, on peut montrer que ce n'est pas simplement parce qu'ils étaient sous la contrainte, ou qu'ils étaient incompetents, ou encore qu'ils étaient sous un parapluie nucléaire, mais simplement que leur préférence dans la manière d'assurer leur sécurité nationale s'est faite en l'absence de ce type d'armes ». On peut aller plus loin et considérer que pour certains, pendant la guerre froide, ce type d'armes « allait transformer le pays en une cible prioritaire pour l'Union soviétique ». Encore récemment, des spécialistes considèrent l'arme nucléaire comme une menace, et en premier lieu pour son détenteur¹⁰.

Qui plus est, pour envisager que le désarmement devienne possible, on peut penser à une « dynamique de la stigmatisation, une dynamique de l'effondrement énergétique des sociétés » où les ressources sont tellement rares que la dissuasion nucléaire n'est absolument plus une priorité ; ou encore prendre au sérieux d'autres

of *Global Security Studies*, November 2016, pages 326-336.

9. Lire la thèse de Benoît Pélipidas, *La séduction de l'impossible : étude sur le renoncement à l'arme nucléaire et l'autorité politique des experts*, soutenue en 2010 à Sciences Po Paris et les articles "Du fatalisme en matière de prolifération nucléaire. Retour sur une représentation opiniâtre", *Swiss Political Science Review* vol. 15, n°2, summer 2009, pp. 281-316, et « Les émergents et la prolifération nucléaire. Une illustration des biais téléologiques en relations internationales », *Critique Internationale*, n°56, septembre 2012, pp. 57-74.

10. Lire l'éditorial de Paul Nitze, "A threat mostly to ourselves", *New York Times*, 28 octobre 1999.



changements radicaux possibles sur les plans politique, économique ou technologique en se souvenant de la crise économique de 2008, où « nous sommes passés très près d'un effondrement économique réel de l'économie mondiale ».

Enfin, nous pourrions penser de nouveaux outils de précision comme instruments de la dissuasion conventionnelle, et par conséquent limiter la destruction de masse. Éventuellement, une forme de dissuasion pourrait en chasser une autre. Toutefois, « la monopolisation du concept de dissuasion par le nucléaire est particulièrement poussée en France. (...) Il ne faut pas penser en termes de capacités de dissuasion des armes nucléaires mais penser en termes de capacités additionnelles de dissuasion des armes nucléaires par rapport à l'arsenal conventionnel existant ». Surtout, dans l'optique de représailles possibles, « il y a tout un tas d'échelons d'engagement des forces, et nous pouvons supposer ou espérer que l'emploi des armes nucléaires n'est que le dernier stade ».

* * *

Cet entretien montre que ces considérations font l'objet de recherches de la part d'universitaires, bien que pour les officiels l'abandon du nucléaire militaire ne soit pas à l'ordre du jour. Si la dissuasion nucléaire n'est pas près de cesser au vu des programmes budgétaires de renouvellement des composantes de la dissuasion, cela ne doit en aucun cas occulter ou appauvrir le débat, si l'on consent toujours à être et à incarner une démocratie.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Lire « Quelle(s) révolution(s) nucléaire(s) ? » in l'ouvrage de Benoît PÉLOPIDAS et Frédéric Ramel (dir.), *Guerres et conflits au XXI^e siècle*, Presses de Sciences Po, 2018 ;
- Georges LE GUELTE s'attache à défaire les raccourcis dans *Les armes nucléaires : mythes et réalités*, Acte Sud, 2009, 390 pages ;
- Retrouver les séminaires du programme *Nuclear Knowledges* sur www.sciencespo.fr/nk/fr/interventions.

VIVEZ LES AFFAIRES ETRANGERES



7  **ILERI**
1948 - 2018 L'ECOLE DES RELATIONS INTERNATIONALES

DEUX PARCOURS D'EXCELLENCE BAC+3 & BAC+5

◆ Bachelor en Relations internationales (Bac+3)

- Droit, sciences politiques, géopolitique, économie et langues

◆ Deuxième Cycle en Relations Internationales (Bac+5)

Quatre spécialisations :

- Sécurité internationale et défense - **Grade de Master**
- Intelligence économique - **Grade de Master**
- Coopération Internationale des Outremers - **Titre RNCP Niveau I**
- International Business and Marketing - **MSc**

TÉLÉCHARGEZ
L'APPLI **ILERI**



COURS DU SOIR

L'OMBRE DE MANHATTAN

L'AVENIR DU NUCLÉAIRE MILITAIRE

Si l'opinion publique s'intéresse de nouveau aux questions militaires, l'association Ileri Défense œuvre depuis 2011 à leur diffusion. Centré sur l'étude des enjeux de sécurité internationale, de géopolitique et de stratégie, ce véritable *think tank* étudiant propose à ses membres des ateliers à la fois pratiques et théoriques.

Par le biais de conférences Retex, de café-débats, de visites et d'exercices de simulation de gestion de crise, les étudiants ont l'opportunité de s'inscrire au cœur du réseau des acteurs de la défense et d'élargir leur champ de connaissances.

Comble de leur engagement, de nombreux travaux sont publiés sur le site de l'association, et la présente revue en est la forme la plus aboutie. Avec un nouveau bureau, l'année 2018-2019 promet d'être intense et riche en activités.



Retrouvez tous nos travaux sur :
WWW.ILERI-DÉFENSE.COM



@ileri_dfense



Facebook.com/ileri.def



ILERI Défense